

1/ CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS MINIMES – CADETS – JUNIORS – SENIORS

Qualifications aux championnats de France

Système avec repêchage aux niveaux : départemental, régional, national

1-1 Pour les ligues régionales : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre Val de Loire, Grand Est, Hauts de France, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les qualifiés aux championnats de France sont :

- Les 8 premiers du championnat de la ligue régionale (dans chaque catégorie d'âge, de genre et de poids).

1-2 Pour la ligue régionale d'Île de France :

Les qualifiés aux championnats de France sont :

- Les 8 premiers du championnat de la ligue régionale (dans chaque catégorie d'âge, de genre et de poids).
- Les 4 premiers de l'Open de la ligue régionale (dans chaque catégorie d'âge, de genre et de poids).

L'Open de la ligue régionale est une compétition qualificative supplémentaire en Ile de France.

1-3 Pour les départements et territoires d'Outre-mer :

Les qualifiés aux championnats de France sont :

- Les 4 premiers du championnat régional (dans chaque catégorie d'âge, de genre et de poids).

1-4 Pour les départements de Haute Corse & de Corse du Sud

Les qualifiés aux championnats de France sont :

- Les 4 premiers du département de Haute Corse (dans chaque catégorie d'âge, de genre et de poids).
- Les 4 premiers du département de Corse du Sud (dans chaque catégorie d'âge, de genre et de poids).

1-5 Les championnats de France seniors individuels kata et combat sont programmés le même week-end, fin mars.

1-6 Epreuve équipe

Les championnats de France seniors équipes kata et combat sont programmés le même week-end, mi-juin.

2/ COUPES DE FRANCE INDIVIDUELLES PUPILLES – BENJAMINS

Deux systèmes de qualification pour les coupes de France :

- **Système de tableaux 1^{ère} et 2^{ème} division**

Aux coupes des ligues régionales et coupes de France

- **Système de tableaux avec repêchage**

A l'Open de la ligue régionale et aux championnats départementaux

2-1 Pour les ligues régionales : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre Val de Loire, Grand Est, Hauts de France, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les qualifiés aux coupes de France sont :

- 1^{ère} division : les 4 premiers de la coupe régionale (dans chaque catégorie d'âge, de genre et de poids).
- 2^{ème} division : les 2 premiers de la coupe régionale (dans chaque catégorie d'âge, de genre et de poids).
- L'Open de la ligue régionale : les 4 premiers de l'Open de la ligue régionale (dans chaque catégorie d'âge, de genre et de poids)

2-2 Pour la ligue régionale d'Île de France :

Les qualifiés aux coupes de France sont :

- 1^{ère} division : les 4 premiers de la coupe régionale (dans chaque catégorie d'âge, de genre et de poids).
- 2^{ème} division : les 2 premiers de la coupe régionale (dans chaque catégorie d'âge, de genre et de poids).
- L'Open de la ligue régionale : les 8 premiers de l'Open de la ligue régionale (dans chaque catégorie d'âge, de genre et de poids).

CONTACTS

☎ 01 41 17 31 92

✉ reglementation@ffkarate.fr

2-3 Pour les départements et territoires d'Outre-mer

Les qualifiés aux coupes de France sont :

- 1^{ère} division : les 4 premiers de la coupe régionale (dans chaque catégorie d'âge, de genre et de poids).
- 2^{ème} division : les 2 premiers de la coupe régionale (dans chaque catégorie d'âge, de genre et de poids).
- L'Open de la ligue régionale : les 2 premiers de l'Open de la ligue régionale (dans chaque catégorie d'âge, de genre et de poids).

2-4 Pour les départements de Haute Corse et de Corse du Sud

Les qualifiés aux coupes de France sont :

- 1^{ère} division : les 4 premiers de la coupe départementale de Haute Corse (dans chaque catégorie d'âge, de genre et de poids).
- 1^{ère} division : les 4 premiers de la coupe départementale de Corse du Sud (dans chaque catégorie d'âge, de genre et de poids).
- 2^{ème} division : les 2 premiers de la coupe départementale de Haute Corse (dans chaque catégorie d'âge, de genre et de poids).
- 2^{ème} division : les 2 premiers de la coupe départementale de Corse du Sud (dans chaque catégorie d'âge, de genre et de poids).
- L'Open départemental : les 2 premiers de l'Open départemental de Haute Corse (dans chaque catégorie d'âge, de genre et de poids).
- L'Open départemental : les 2 premiers de l'Open départemental de Corse du Sud (dans chaque catégorie d'âge, de genre et de poids).

2-5 La durée de combat pour la catégorie d'âge benjamins et benjamines est passée à 1 minute et 30 secondes au lieu de 2 minutes

3/ LA CATÉGORIE DES ESPOIRS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE KATA INDIVIDUEL A ÉTÉ RAJOUTÉE

4/ CHAMPIONNAT DE FRANCE VÉTÉRANS

L'épreuve par équipes a été rajoutée au championnat de France vétérans.

L'équipe peut être mixte et composée avec les 4 catégories d'âge vétérans, V1 - V2 - V3 - V4. (Pas de présentation de bunkai)

5/ CHAMPIONNAT DE FRANCE DES LIGUES RÉGIONALES

EPREUVE ÉQUIPE MIXTE SENIORS (KATA & COMBAT)

Composition des équipes mixte seniors 4 féminines et 6 masculins :

Une athlète en kata et trois en combat

Un athlète en kata et cinq en combat.

6/ COUPES DE FRANCE ZONES NORD ET SUD

- La catégorie des espoirs en individuelle kata a été rajoutée.

- Le sur-classement des benjamins et des benjamines 2^{èmes} année est possible pour cette compétition uniquement.

7/ CHAMPIONNATS ET COUPES KATA CATÉGORIE DES MINIMES

Les minimés ont la possibilité d'exécuter un kata de la liste des cadets, juniors et seniors, en finale, demi-finale et finale de repêchage (médaillon de bronze).

CONTACTS

☎ 01 41 17 31 92

✉ reglementation@ffkarate.fr

8/ ENTENTES SPORTIVES

Des ententes sportives pour l'épreuve par équipes peuvent être constituées par deux clubs de la même ligue régionale. Ainsi, l'entente sportive constituée a la possibilité de s'inscrire aux compétitions par équipes, sous le statut de l'entente sportive.

Les deux clubs, constituant l'entente sportive, peuvent séparément inscrire une autre équipe non représentée par l'entente sportive.

Exemple : L'entente sportive inscrit l'équipe senior masculine à une compétition nationale. Les deux clubs, composant cette même entente sportive, ont la possibilité chacun d'inscrire leur équipe senior féminine.

9/ LES SUR-CLASSEMENTS DES MINIMES EN CADET/CADETTES

Le sur-classement des minimales féminines des moins de 35 kg et des minimales masculins des moins de 35 kg et des moins de 40 kg n'est pas autorisé.

• Catégories de poids de minimales à seniors				
Minimes 12 - 13 ans	Cadets 14 - 15 ans	Juniors 16 - 17 ans	Espoirs 18 - 19 - 20 ans	Seniors 18 ans et +
Féminines				
-35 kg				
-40 kg	-47 kg	-48 kg	-50 kg	-50 kg
-45 kg	-54 kg	-53 kg	-55 kg	-55 kg
-50 kg	-61 kg	-59 kg	-61 kg	-61 kg
-55 kg	61 kg et +	-66 kg	-68 kg	-68 kg
55 kg et +		66 kg et +	68 kg et +	68 kg et +
Masculins				
-35 kg				
-40 kg				
-45 kg	-52 kg	-55 kg	-60 kg	-60 kg
-50 kg	-57 kg	-61 kg	-67 kg	-67 kg
-55 kg	-63 kg	-68 kg	-75 kg	-75 kg
-60 kg	-70 kg	-76 kg	-84 kg	-84 kg
-65 kg	70 kg et +	76 kg et +	84 kg et +	84 kg et +
65 kg et +				

CONTACTS

☎ 01 41 17 31 92

✉ reglementation@ffkarate.fr

10/ LES STYLES KYOKUSHINKAI & GENSEI RYU

Ces deux styles, avec leurs katas respectifs, ont été rajoutés sur la liste des katas des catégories poussins, pupilles, benjamins et minimes.

Pour les catégories cadets, juniors, espoirs, seniors la liste des katas est celle de la liste officielle de la WKF.

11/ COMPÉTITIONS BODY-KARATÉ ET PARA-KARATÉ

Voir les modifications apportées respectivement aux articles 28 et 29 du règlement des compétitions.

12/ DISPOSITIF DE COACHING (RÉFÉRENCE AU RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DU COACHING)

Pour les coupes de France Pupilles & Benjamins les protestations des coaches et les demandes de la commission d'appel ne sont pas applicables.

CONTACTS

☎ 01 41 17 31 92

✉ reglementation@ffkarate.fr